I. <u>DEMANDE D'ENREGISTREMENT</u>

08 avril 2005 modifié par Arrêté de Prescription Complémentaire le 6 octobre 2014 pour 1595 Animaux Equivalents

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement Préfecture du MORBIHAN

Monsieur le Préfet.

J'ai l'honneur de solliciter l'**Enregistrement d'exploiter un élevage porcin** au titre de la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), rubrique n°2102 2a au titre de l'enregistrement.

L'élevage dont le siège d'exploitation est situé à "Keraque " à LANGUIDIC a été autorisé le 08 avril 2005 modifié par Arrêté de Prescription Complémentaire le 6 octobre 2014 pour 1595 Animaux Equivalents (cf. annexe 1).

L'élevage a fait l'objet d'une enquête publique en 2005.

Après restructuration, l'effectif de l'élevage sera de 165 reproducteurs, 16 cochettes, 990 places de post sevrage et 1518 places de porcs charcutiers soit 2227 Animaux Equivalents.

La mise en en conformité par rapport au bien-être animal a été effectuée en 2013.

L'extension envisagée permettra de d'élever 165 reproducteur et de mettre en cohérence l'ensemble de l'élevage, d'engraisser l'ensemble des porcs charcutiers sur le site de "Keraque " et de ne plus faire appel à des engraisseurs extérieurs.

Les déjections seront épandues sur les parcelles de l'exploitation sur les communes de LANGUIDIC et LANDEVANT, dans un rayon de 3 kilomètres.

Vous trouverez ci-joint les éléments constitutifs de la demande établis par le cabinet d'études de COOPERL ARC ATLANTIQUE dont nous avons pris connaissance.

Je soussigné M. JEGOUSSE Mickaël, gérant de la SCEA KERAQUE et porteur du projet, certifie l'exactitude des renseignements indiqués dans le dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes salutations respectueuses.

A LANGUIDIC, le.22.11.2016...

I.1 AUTEURS DE L'ETUDE

→ Dossier réalisé par :

Mickaël JEGOUSSE

Eleveur

Marie Claude CHARLET

Chargée d'étude - Service Environnement Cooperl Arc Atlantique

→ Les aspects relatifs à la conception des bâtiments en projet ont été rédigés sur la base de données communiquées par :

Marc HERLEDAN
Claudine TANGUY
Cooperl Arc Atlantique
Service Bâtiment

→ L'étude des sols a été réalisée par :

Jean-Marc DAVID
Jean-Marie MAHÉ
Cooperl Arc Atlantique
Service Environnement

→ L'étude économique a été réalisée par :

Fabienne CARTON
Cooperl Arc Atlantique
Service Economie

I.2 IDENTIFICATION

Statut	Société Civile d'Exploitation Agricole	
Gérant de l'exploitation	JEGOUSSE Mickaël	
Date de création	27/09/2000	
Activités	production de viande porcine	
Adresse du siège social	Keraque	
Code Postal	56440	
Commune	LANGUIDIC	
Canton	HENNEBONT	
Département	MORBIHAN	
Téléphone	02 97 65 82 96	
Portable	06 03 47 28 28	
N° PACAGE	056 043 158	
Numéro SIRET	40114179100012	
Numéro EDE	56 101 326	
Code APE	0146Z	

1.3 EMPLACEMENT DU PROJET ET RAYON D'AFFICHAGE

L'installation classée comportera un seul site d'élevage après projet :

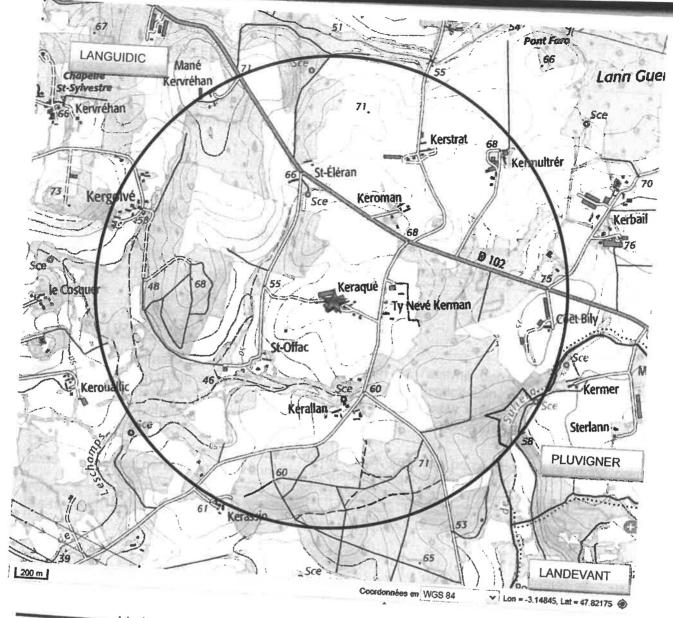
	Site 1 : projet
Adresse	Keraque
Commune	LANGUIDIC
Section cadastrale	YH
Parcelle n°	62
Distance au siège social	-
Activité	Elevage de porcins

Le rayon d'affichage pour les porcs est de <u>1 km.</u>

Les communes concernées par ce rayon sont :

Tableau 1 : Les communes concernées par le rayon d'affichage et le plan d'épandage sont :

Commune	Département	concernée par le rayon d'affichage 1 km	concernée par le plan d'épandage
LANGUIDIC	56	Х	Х
LANDEVANT	56	Х	X
PLUVIGNER	56	Х	



Limite de commune

*

Emplacement de l'élevage

rayon de 1 km

La commune est dotée d'un Plan Local D'urbanisme.

I.4 SITUATION GEOGRAPHIQUE

L'exploitation est située :

En site Natura 2000	
Dans un parc national, une réserve naturelle ou un parc naturel	□ oui 図 non
Dans un parc naturel régional	□ oui ⊠ non
En Bassin Versant Eutrophe	□ oui ⊠ non
En zone Vulnérable	□ oui ⊠ non
En zone de Captage Grenelle (Alimentation en eau Potable)	⊠ oui □ non
(americation en eau Potable)	□ oui 図 non

I.1 SITUATION REGLEMENTAIRE AUTORISEE

	130 reproducteurs			
Arrêté d'Autorisation du 8 avril 2005	300 porcelets post-sevrage			
	696 porcs à l'engraissement et cochettes			
	1 146 Animaux Equivalents			
	130 reproducteurs			
Arrêté de Prescriptions Complémentaires du 6 octobre 2014	714 porcelets post-sevrage			
	1062 porcs à l'engraissement et cochette			
	1 595 Animaux Equivalents			

Annexe 1: Actes ICPE

I.2 NATURE ET VOLUME DE L'ACTIVITE :

L'objectif est aujourd'hui de poursuivre l'exploitation de l'activité porcine en créant de nouvelles places de truies et d'engraissement pour les porcs nés sur l'exploitation.

L'ensemble du projet est de s'orienter vers un système naisseur engraisseur, avec une maîtrise de l'ensemble de la chaîne de production, de la naissance des porcelets jusqu'à la commercialisation des porcs charcutiers.

Ce mode de fonctionnement permettra d'engraisser tous les porcs sur le site et de prendre en considération les performances techniques réelles de l'exploitation.

Catégorie	8/04/2	005 - enquête	publique	ICPE	6/10/2014 ext	ension I			
d'animaux	Cheptel	Coefficient	Equivalence		Coefficient			effectif en proj	et
Truies Engraissement Cochettes	130 696	d'Equivalence 3 1	390 696	130 1050	d'Equivalence	Equivalence animaux 390 1050	165 1518	Coefficient d'Equivalence 3	Equivalence animaux 495
Post-sevrage	300 TOTAL	0,2	0 60 1146	12 714	1 0,2	12 142,8	16 990	1 1 0,2	1518 16 198
						1595			2227
				449			.081		_*
o projet							.081		

Ce projet engendre une augmentation de 1081 AE depuis la dernière enquête publique.

I.3 NOMENCLATURE INSTALLATIONS CLASSEES

L'élevage de porcs de la SCEA KERAQUE est soumis à la réglementation des Installations Classées agricoles pour la Protection de l'Environnement. Les activités de cet élevage correspondront aux rubriques des installations classées suivantes :

Rubrique	Activités	•		
	1011/103	Grandeur caractéristique	Régime	
vente, transit,	Porcs (établissement d'élevage, vente, transit, etc.) en stabulation	Porcs demandés : 2227 animaux équivalents porcs		
	ou en plein air	(> 450 et < à 2000 emplacements de porcs ou 750 emplacements de truies)	Enregistrement	

L'élevage de la SCEA KERAQUE ne relève pas du régime IPPC.

I.4 DESCRIPTIF DE L'ACTIVITE ET DU PROJET

Mickaël s'est installé en 1995 en GAEC avec ses parents, puis il a poursuivi l'exploitation seul sous forme de SCEA.

Suite à l'arrêt de l'atelier bovin, la mise aux normes bien-être des truies sur l'exploitation, à l'arrêt de la castration et aux progrès techniques (indice de consommation moyen de 2,72) la SCEA souhaite augmenter son nombre de reproducteur et engraisser la totalité des porcs produits sur l'exploitation Ces résultats ont également incité les éleveurs à réaliser un bilan réel simplifié ou BRS afin de positionner l'élevage par rapport aux références RMT.

Construction d'un bâtiment engraissement

Pour accueillir l'augmentation d'effectif chez les porcs charcutiers, les exploitants ont décidé de prolonger le bâtiment 4 soit la création de 2 salles supplémentaires qui accueilleront 312 porcs charcutiers. Le reste de l'ancienne stabulation vache laitière sera transformée en verraterie sur caillebotis. Le projet sera peu visible des tiers.

La conduite 4 bandes

Les truies

165 truie présentes YC cochettes saillies = > nécessité de l'équivalent de 5 bandes en places dispo 144 truies productives (36 truies / bande)

1 bandes en MB +3% = 37 places (37 places existantes)

4 bandes en gestante verraterie soit un besoin de 144 places gestante-verraterie Existant 197 places dont 144 places gestantes/paille et 53 verraterie/lisier (places nécessaires plus importantes sur paille)

Les post sevrage : les objectifs de la SCEA KERAQUE

144 truies productives165 truies présentes + 16 cochettes

Post sevrage : 10,4 bandes par an avec une productivité de 13,4 porcelets nés par truie. Soit (36 truies x 13,4 x 10.4) -2,5% \cong 4900 porcelets produits

Besoin en place de : 4900 / 10.4 bandes par an = 470 places / salle soit environ 940 places PS au total (990 existantes)

Les engraissements : : les objectifs de la SCEA KERAQUE

Fonctionnement avec 3 salles de PC + 1 salle de fin de lots (108 places)

Besoin en places de : $(3*470) \cong 1410$ places (existant 1098 places, 312 places à construire + 108 places pour fin de lots dans ancien engraissement soit 1518 places.

Modification du plan d'épandage

Le plan d'épandage est mis à jour pour la valorisation des effluents d'élevage.

Situation avant projet			Situation après projet		
Exploitants	source	SAU (ha)	Exploitants	SAU (ha)	
SCEA KERAQUE	mise jour 2014	109 ha	SCEA KERAQUE	115,93	
TOTAL		109 ha	TOTAL	115,93	

II. CARTE ET PLANS

Voir plan en annexes

III. COMPATIBILITE DU PROJET AVEC LES DOCUMENTS D'URBANISME

Туре	Plan, schéma, programme	Projet concerné		Nom de la zone la plus proche	
		Non	Oui	Remarques	
Aménagement	SCOT	,	х	SCOT du Pays de LORIENT, SCOT approuvé en 2006, en cours de révision.	
	PLU / POS		х	zone de paysage rural de bocage parsemé de bourgs, de hameaux et de fermes isolées pour l'implantation du projet : La parcelle d'implantation est classée en zone d'Activité Agricole du PLU => compatible	
	Plans de gestion des risques d'inondation		х	LANGUIDIC est classée zone à risque inondation dans le DDRM 56	